



Acte n° 2023C40

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 8
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 16/03/2023

Le 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente à Saint Didier de Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Fablen BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Patrick NABETH.

OBJET : MOBILITES DURABLES – Charte du service des transports scolaires.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment les services de transports scolaires sur les 19 communes de son territoire.

Dans ce cadre, une Charte du service des transports scolaires a été validée par le Conseil communautaire du 11 juillet 2016 (délibération n°2016 C 065) puis modifiée le 8 juillet 2019 (délibération n° 2019 C077) et modifiée une seconde fois le 26 novembre 2020 (délibération n° 2020 C137) afin d'assurer une bonne gestion des services dans un souci de sécurité et de qualité.

Ce document à destination des partenaires et notamment des transporteurs et des usagers, arrête les grands principes et définit les règles de fonctionnement du service des transports scolaires. Il s'applique sur l'ensemble des services scolaires dont nous avons la compétence sur notre territoire, y compris ceux pouvant être délégués.

Les évolutions de la charte concernent notamment :

- La suppression de la règle des 2 kilomètres (distance domicile / établissement).
- La mise à jour suite au passage en carte Oûra.
- La mise à jour du fait de la mise en service du nouveau collège à Saint-Didier-de-Formans

Il est donc proposé de remplacer la charte précédente par celle annexée à la présente décision.

La commission des mobilités réunie le 28 février 2023 a émis un avis favorable sur cette nouvelle charte.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/03/2023.

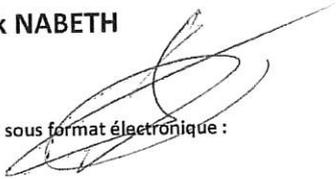
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la Charte du service des transports scolaires de la CCDSV annexée à la présente délibération, d'application immédiate ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette Charte du service des transports scolaires.

A Trévoux, le 23/03/2023

**Le Secrétaire de Séance,
Patrick NABETH**

Affichage sous format électronique :



- 3 AVR. 2023

**Le Président,
Marc PECHOUX**

